

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 octobre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

**Délibération n° BC-2023-135**

Objet de la délibération : **MARCHE M.2023-05 - "ZAC DE NICOPOLIS - CREATION DES ACCES 1 ET 3 AU SECTEUR 5" - ATTRIBUTION**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

**Absent** : GUEIT Laurent.

**Secrétaire de Séance** : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Gérard FABRE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**VU** la délibération n°BC-2023-022 du Bureau Communautaire du 20 février 2023 autorisant le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le département du Var concernant la création d'un accès ouest à la zone d'activités de Nicopolis à Brignoles ;

**CONSIDERANT** que le projet de travaux consiste en la création de l'accès 1 et 3 au secteur 5 de la zone de Nicopolis de Brignoles, permettant l'accès à la future extension sur près de 51 hectares ;

**CONSIDERANT** que la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux a été confiée au cabinet ENVEO ingénierie (13600 La Ciotat) ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2023-05, pour la création des accès 1 et 3 au secteur 5 de la Zac de Nicopolis, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique ;

**CONSIDERANT** que le marché de travaux est divisé en deux lots séparés :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux Divers (VRD)
- Lot n°2 : Eclairage public – Fibre optique

**CONSIDERANT** que le lot n°1 comporte une clause sociale d'insertion, dont le nombre d'heures à réaliser est indiqué dans les documents du marché, afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières ;

**CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 12/06/2023 et que la date limite de réception des offres était fixée au 13/07/2023 12:00 ;

**CONSIDERANT** que pour le lot n°1, quatre plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur de l'Agglomération et que pour le lot n°2, deux plis ont été réceptionnés sur le même profil acheteur ;

**CONSIDERANT** que le maître d'œuvre a procédé à l'analyse des six offres conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

**CONSIDERANT** la phase de précision et de négociation menée avec l'ensemble des candidats au lot n°1 ;

**CONSIDERANT** que la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 04 octobre 2023 a prononcé un avis favorable à l'attribution des lots de la manière suivante :

Lots		Attributaires	Montant en €
01	Voirie et réseaux Divers (VRD)	Groupement EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (83170 – BRIGNOLES) mandataire / MINETTO 83170 – BRIGNOLES	1 683 903,85 € HT Soit 2 020 684,62 € TTC
02	Eclairage public – Fibre optique	Groupement AZUR TRAVAUX– (83170 BRIGNOLES) mandataire - NEO INFRACOM SNC (13742 VITROLLES CEDEX)	97 559,00 € HT Soit 117 070,80 € TTC

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer et signer les lots n°1 et n°2 du marché n°2023-05 ainsi que tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND